

Les crédits

tendant à se prémunir contre les inondations et les sécheresses. Les barrages Rafferty et Alameda sont nécessaires au Canada pour irriguer plus de 4 800 hectares de terres agricoles, pour empêcher les inondations et pour alimenter en eau de refroidissement une grande centrale électrique dont la construction sera terminée en 1991.

Pour répartir équitablement les eaux de la Souris entre la Saskatchewan, le Dakota du Nord et le Manitoba, le Canada et les États-Unis ont convenu d'une formule de partage en 1959. Sans ces barrages, la Saskatchewan ne peut profiter que d'environ un tiers de la quantité d'eau à laquelle elle a droit, le reste de sa part s'écoulant vers le Dakota du Nord.

Nous savons également qu'en dépit du fait que le projet Rafferty-Alameda réduira ses approvisionnements en eau, le Dakota du Nord est disposé à financer plus de 40 p. 100 du coût des travaux. Les États-Unis tiennent au barrage parce qu'il protégera plusieurs localités contre de graves inondations.

À mesure que le temps passe, nous sommes de plus en plus nombreux à nous inquiéter de l'état de l'environnement mondial et à commencer à agir. Nous faisons connaître notre point de vue et adhérons à des organismes écologiques. Nous recyclons nos déchets. Nous réfléchissons avant d'acheter ou de jeter des produits nuisibles à l'environnement.

C'est là une tendance à encourager si nous voulons laisser la planète dans un état satisfaisant pour les générations à venir. Cependant, la nécessité de protéger l'environnement ne doit pas mener à l'interdiction de tout aménagement. Voilà pourquoi nous avons besoin de mécanismes efficaces d'évaluation environnementale tant au niveau fédéral qu'à celui des provinces.

La controverse qui entoure le projet Rafferty-Alameda confirme que nous avons besoin de lois environnementales fermes et explicites. Le décret de 1984 sur le processus d'examen des évaluations environnementales, sur lequel s'appuient les fonctionnaires de l'Environnement, ne devait être qu'un guide pour la préparation des évaluations. De ce fait, il renferme certaines dispositions ambiguës et difficiles à appliquer, les moyens d'appui nécessaires—et j'entends par là la documentation, les définitions et les critères—étant encore en préparation dans les ministères et les organismes ainsi qu'au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

De la même façon que le Canada a joué un rôle de chef de file en mettant sur pied un processus fédéral d'évaluation environnementale, gardons ce rôle en montrant au monde que nous sommes sérieux quant à la nécessité de prendre des mesures pour éclaircir ce processus, afin d'assurer un développement vraiment durable dans notre pays.

Une fois que nous aurons adopté la mesure législative sur le processus fédéral d'évaluation environnementale, le projet de loi C-78 qui est actuellement à l'étape de la deuxième lecture, nous aurons enfin réglé cette question chez nous et nous serons mieux placés pour encourager d'autres pays à mettre en place des mécanismes semblables.

Même si les opinions sont très partagées au sujet du projet Rafferty-Alameda, la dernière chose que les gens veulent, qu'ils soient pour ou contre ce projet, c'est voir échouer une entente qui a été négociée aussi difficilement avec autant de soin. L'enjeu est trop important pour qu'on abandonne tout.

Monsieur le Président, la rebuffade de la Saskatchewan porte un dur coup à la collaboration telle que je la conçois et telle que nous la pratiquons. Je suis profondément déçu de la tournure des événements la semaine dernière. Par contre, cela sert aussi à nous rappeler la fragilité et le manque de fiabilité de nos mécanismes actuels d'évaluation environnementale. Dans le cas qui nous occupe, je suis obligé de prendre les mesures nécessaires pour amener la Saskatchewan à respecter l'entente qu'elle a conclue avec nous en janvier 1990.

Contrairement au barrage Rafferty, où les travaux de construction ont débuté en 1987, le barrage Alameda n'en est encore qu'à la phase de planification. J'espère que la Saskatchewan exprimera clairement son intention de ne pas entreprendre de travaux liés à ce barrage. Permettez-moi de répéter que nous n'hésiterons pas à prendre les mesures qui s'imposent et qui sont à notre disposition pour voir à ce qu'on n'aille pas de l'avant avec ce projet tant qu'un examen complet n'aura pas été effectué.

• (1530)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux dire au ministre encore une fois que, lorsque la Chambre attendait des réponses claires et directes, elle n'a eu que des réponses évasives.

Le ministre dit qu'il prendra toutes les mesures qui s'imposent. Quelles mesures prendra-t-il pour arrêter les travaux de construction en cours actuellement qui avancent très rapidement? Il dit qu'il annulera une partie du financement. Cela n'arrêtera pas les travaux. Il a dit qu'il ne retirerait pas le permis. Il a manifestement abandonné ce moyen très efficace.

Je me demande si le ministre aurait l'amabilité de dire à tous les députés des deux côtés, qui s'inquiètent profondément de l'impact de ce projet dans des endroits comme le Manitoba, le Dakota du Nord et d'autres régions de la Saskatchewan et, ce qui est plus important encore, de l'incidence de ce projet sur tout le processus d'évaluation